



AUX CHEMINOTS

CONTRACTUELS/STATUTAIRES ET DES ENTREPRISES FERROVIAIRES

Montreuil, le 28 octobre 2026

CPPNI DU 28 OCTOBRE

ON CONNAÎT LA MUSIQUE, CHANGEONS L'ACCORD !

**Lors de la CPPNI
(réunion de négociation
de la CCN)
du 28 octobre,
la CGT a déclenché
la révision de l'accord
« classifications /
rémunérations
et fiscalisation des FC ».**

**Elle a proposé
aux autres
organisations syndicales
de la rejoindre
dans cette démarche
pour obtenir
immédiatement
de meilleurs salaires
et améliorer
les conditions de travail
des cheminots.**

En 2021, la CGT a été la seule organisation syndicale à exercer son droit d'opposition à l'accord classifications et rémunérations. Près de cinq ans après, les raisons de notre opposition restent entières.

Mais il ne s'agit pas de rejouer les débats stériles. Il s'agit de répondre ensemble aux conséquences vécues par les cheminots et de construire de nouvelles garanties. C'est pourquoi la CGT a engagé la procédure de révision de l'accord.

UNE RÉVISION POUR GAGNER DE NOUVEAUX DROITS !

► DE MEILLEURES CONDITIONS DE TRAVAIL, PAS UNE POLYVALENCE SANS LIMITES

Les emplois sont élastiques, recomposables au gré des besoins des employeurs. Cette polyvalence imposée désorganise les collectifs, dégrade les conditions de travail pour quelques euros et alimente la souffrance au travail, avec des conséquences trop souvent dramatiques. Pour la CGT, la vie des cheminots n'est pas à vendre.

CE QUE NOUS VOULONS :

- Une classification reposant sur des métiers clairement identifiés.
- Une définition précise de leur contenu et de leurs contours qui s'oppose à une polyvalence accrue
- Une organisation du travail protégeant les collectifs, la santé et la sécurité.

► LES SALAIRES DOIVENT SUIVRE AUTOMATIQUEMENT LES PRIX

Lorsque les prix augmentent sans mécanisme correspondant de revalorisation, le reste à vivre recule. Les cheminots ne doivent pas courir derrière l'augmentation du coût de la vie.

CE QUE NOUS VOULONS :

- Une échelle mobile des salaires garantissant leur augmentation automatique, au minimum à hauteur de la hausse des prix.
- Des augmentations qui ne reposent pas uniquement sur des décisions patronales.

► UNE VRAIE GRILLE DES SALAIRES POUR TOUS

Les cheminots contractuels ne disposent pas d'une véritable grille salariale : les rémunérations minimales garanties sont très faibles et ne garantissent pas une progression salariale suffisante. Les cheminots statutaires voient leur grille de rémunération affaiblie par la fin du recrutement au statut.

Statutaires comme contractuels sont ainsi privés de garanties suffisantes de progression salariale. Les inégalités se creusent entre les femmes et les hommes, entre contractuels et statutaires, mais aussi entre les contractuels eux-mêmes.

CE QUE NOUS VOULONS :

- Une grille unique des salaires pour la branche.
- Une progression salariale automatique.
- Un salaire reconnaissant réellement qualification et expérience.



RECONNAÎTRE LA QUALIFICATION, PAS SEULEMENT L'EMPLOI OCCUPÉ

Le salaire dépend de l'emploi exercé plutôt que de reconnaître pleinement les savoirs, savoir-faire et qualifications acquis. Un cheminot ne perd pourtant ni son expérience ni ses savoirs lorsqu'il change de poste.

CE QUE NOUS VOULONS :

- La reconnaissance des qualifications, diplômes et formations.
- La prise en compte des savoirs et savoir-faire acquis tout au long de la carrière.
- De véritables garanties collectives de progression professionnelle.

UN SALAIRE MENSUEL ET UN 13^e MOIS DE BRANCHE

Les factures, le logement, l'énergie et l'alimentation se paient chaque mois. Une rémunération annuelle garantie ne garantit pas suffisamment le niveau de vie mensuel et ne remplace pas un véritable 13^e mois de branche.

CE QUE NOUS VOULONS :

- Un salaire brut mensuel garanti.
- Un 13^e mois de branche.

L'ANCIENNETÉ DOIT ÊTRE RECONNUE POUR TOUS²

L'ancienneté doit constituer un droit reconnu collectivement. Nous refusons une reconnaissance de l'ancienneté à plusieurs vitesses.

CE QUE NOUS VOULONS :

- La revalorisation des taux de majoration liés à l'ancienneté.
- L'annualisation de cette majoration pour tous les cheminots, quelle que soit leur classe.

LA PÉNIBILITÉ NE DISPARAÎT PAS AVEC UN NOUVEL INTITULÉ

La CGT dénonce la perte de reconnaissance de la pénibilité pour des cheminots dont le métier a été remplacé par un intitulé d'emploi-type. Changer le nom du travail n'en change pas les contraintes.

CE QUE NOUS VOULONS :

- Des garanties protégeant réellement la santé des salariés.

DES FACILITÉS DE CIRCULATION RÉELLEMENT UNIVERSELLES

Les facilités de circulation promises à tous restent un droit qui n'est pas réellement accessible à chacun. En revanche, l'accord classifications et rémunérations a facilité leur fiscalisation.

CE QUE NOUS VOULONS :

- De véritables facilités de circulation universelles avec des garanties effectives pour tous les cheminots actifs et retraités de la branche ainsi que leurs ayants droit.

CONSTRUISONS ENSEMBLE LES GARANTIES DE DEMAIN !

Au-delà des divergences de 2021 sur l'accord classifications et rémunérations, l'enjeu est de répondre ensemble aux besoins des cheminots.

La Fédération CGT des cheminots a adressé à toutes les organisations syndicales un projet de texte pour gagner de nouveaux droits dans la révision de l'accord.

Sans renier les positions de chacun, nous les invitons à porter tout ou partie de nos revendications pour améliorer la vie de tous les cheminots de la branche.

- Une grille unique des salaires et une progression automatique.
- L'échelle mobile des salaires
- Un salaire mensuel garanti et un 13^e mois de branche.
- La reconnaissance de l'ancienneté, des diplômes, formations et qualifications.
- Des métiers aux contours clairement définis et la reconnaissance de la pénibilité.
- Des facilités de circulation réellement universelles.

ALORS PORTONS ENSEMBLE CES EXIGENCES !